

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 30 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins

NOR: DEVL1326660A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 30 octobre 2013, au *b* du 2° de l'article 1° de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots: « M. Richard Anthoine » sont remplacés par les mots: « M. Jean-Marie Barral », les mots: « M. Paul Davin, maire de Bénévent-et-Charbillac » sont remplacés par les mots: « M. Charles Paravisni, maire de Buissard » et les mots: « M. Daniel Arnaud, maire de Saint-Julien-en-Champsaur » sont remplacés par les mots: « M. Gerald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes » ; au *c* du 2° de l'article 1° de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins, les mots: « M. Alain Luc, maire d'Oris-en-Rattier » sont remplacés par les mots: « M. Jean-Pierre Todeschini, vice-président de la communauté de communes du Valbonnais, adjoint au maire de Lavaldens » sont remplacés par les mots: « M. Jean-Marie Perreau, vice-président de la communauté de communes de l'Oisans, maire de Villard-Reymond ».